



# Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen de Nouvelle-Calédonie

BP 18197 – Tél : 74.16.72  
Courriel : [contact@ldhnc.nc](mailto:contact@ldhnc.nc)



Nouméa, le 4 février 2013

## Communiqué concernant la communication audiovisuelle

**La LDH-NC considère que la liberté et la pluralité de la presse sont des éléments indispensables au bon fonctionnement de la démocratie.** Il faut veiller à ce que l'argent public finançant cette pluralité ne soit pas dévoyé par une mainmise politicienne. C'est tout l'enjeu du transfert de compétence en matière de communication audiovisuelle, qui aurait pu avoir lieu depuis 2009. Il devra obligatoirement être effectué avant 2018. Nous sommes à mi-chemin de ce délai.

Dans ce contexte, la LDH-NC s'étonne qu'au lieu d'une vision d'ensemble de ce transfert important pour l'avenir du pays, on assiste au lancement de deux chaînes de télévision supervisées par un « CSA local » remodelé pour la circonstance sans souci de représentativité.

Ce « CSA local » n'est pas un organisme indépendant de droit local mais une émanation du CSA métropolitain, permise par l'article 3.2.3 de l'accord de Nouméa au titre des compétences partagées. Il n'est que consultatif. Son Président est nommé par Paris et son fonctionnement reste sous contrôle métropolitain.

**Cette décentralisation n'est donc pas un transfert de compétence.** Au contraire, elle retarde sa mise en œuvre en masquant l'urgence de sa préparation. De plus, elle ne concerne pas NC 1ère, principal acteur de la communication audiovisuelle.

**Un véritable transfert de compétence se définit comme un transfert d'autorité vers le Congrès du Territoire,** ainsi que prévu par les textes, avec un débat public entre nos représentants élus, comme le veut la démocratie. C'est au Congrès de préparer l'organisation et la charte de fonctionnement d'un CSA vraiment local. N'oublions pas non plus qu'un transfert de compétence permet son financement par l'État,

**La LDH-NC demande l'application scrupuleuse de l'accord de Nouméa** car elle s'inquiète de la mise en place de nouvelles structures, aussi dignes d'intérêt soient-elles, mais sans assise démocratique suffisante et sans l'esprit émancipateur qui doit tous nous animer.

Le Président Elie Poigoune et le Bureau de la LDH-NC